



Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil

1428, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec J0C 1A0
Téléphone : (819)336-5374 Télécopie : (819) 336-2389

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DRUMMOND
MUNICIPALITÉ PAROISSE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT # 471-2022

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 février 2022, le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a adopté le *Règlement numéro 471-2022* intitulé «**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**».

Ce règlement a pour but :

- d'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
- d'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;
- de prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- D'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Ce règlement définit les valeurs :

- l'intégrité
- la prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens
- la loyauté envers la municipalité
- la recherche de l'équité
- l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal

Ce règlement définit les règles de conduite ainsi que les mécanismes de contrôle

Ce règlement *remplacera les Règlements numéros : 444-2018, 407-2014 et 429-2016 relatifs au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*. Il est disponible au bureau de la municipalité située au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, aux heures ordinaires d'affaires et une copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse, ce 22 février 2022.

Valérie Aubin, dma
Directrice-générale
Greffière trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION (Articles 419 du Code Municipal)

Je soussigné, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 heures et 16 heures de l'après-midi, le 22 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième jour de février de l'an deux mille vingt-deux.

Valérie Aubin, dma
Directrice-générale
Greffière trésorière